

PRESENTS (21) : MM. Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Mme Elisabeth CAILLOZ, MM. Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Ernest FRANCO, Mme Evelyne GALERA, M. Martial GILLE, Mme Patricia GRANGE, M. Jean-Louis IMBERT, Mmes Prescilia LAKEHAL, Marie-Hélène MARTINAUD, MM. Paul MINSSIEUX, Mme Josiane MOMBRUN, M. Grégory NOWAK, Mme Marie-Claire PELTIER, M. Jean-François PERRAUD, Mme Martine RIBEYRE, Philippe BOURRET (arrivée 21h)

Pouvoirs (6) : M. Jean-Jacques RUER donne pouvoir à M. Serge FAGES, Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à M. Serge BERARD, Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à M. Martial GILLE, Mme Françoise GAUQUELIN donne pouvoir à M. Jean-Louis IMBERT, Mme Claire REBOUL donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE, M. Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND.

Absent(e)s excusé(e)s (6) : MM. Matthieu CHAUVIN, Rémi FOURMAUX, Pierre MENARD, Mmes Jacqueline PONE, Solange VENDITELLI.

SECRETAIRE : Marie-Hélène MARTINAUD

Ouverture de la séance à 20H35

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 mars 2016 à l'unanimité des membres présents.

Décisions du Président et du Bureau.

Il est demandé d'inscrire des montants et des détails sur les décisions du Bureau.

o Décisions du Président

- N° 2016-09 : Avenant n° 1 - Programme de voirie 2015 - Vourles et Montagny - rue JM Chevalier - chemin de Montbel - chemin de Bellevue - Montée du Baconnet.
Relatif à l'approbation de prix nouveaux et à l'augmentation du montant du marché de 23 221,68 € HT portant son montant à 289 511,18 € HT soit 347 413,41 € TTC.
- N° 2016-10 : Protocole OPAC-CCVG Opération Brignais Les Pérouses.
Le protocole OPAC/CCVG qui prévoit la réalisation des travaux sur la voie publique par la Communauté de communes avec un remboursement de ceux-ci par l'OPAC du Rhône. Estimation des travaux : 4 668,51 € HT.
- N° 2016-11 : Contrat de maintenance SRCI avec la société IXBUS (dématérialisation des actes), située ZA Croix St Matthieu 28320 GALLARDON et d'un montant annuel de 120 € HT pour une durée d'un an.
- N° 2016-12 : Programme de voirie 2016 - accès centre aquatique communautaire - Brignais. Attribution du marché lot n° 1 - Terrassement-Voirie à l'entreprise MGB Travaux Publics SAS/PERRET SARL - 140 rue Frédéric Monin - ZI des Platières - 69440 MORNANT : pour un montant de 283 944,50 € HT soit 340 733,40 € TTC, Variante n° 1 (Enrobé tiède basses calories), avec un délai d'exécution de 12 semaines.
- N° 2016-13 : AMO Choix du délégataire du centre aquatique - Espélia - Avenant n° 1 relatif à la tranche conditionnelle n° 1, est de 3 425 € HT, soit 4 110 € TTC.
Le nouveau montant du marché, avenant n° 1 compris est de :
Tranche ferme Mission relative à l'assistance au choix du mode de gestion : 7 250 € HT
Tranche conditionnelle 1 Mission relative à l'assistance en vue d'une DSP : 15 075 € HT
Tranche conditionnelle 2 Suivi de l'exécution du contrat de délégation : 10 075 € HT
Soit un total de 32 400 € HT
Le pourcentage d'augmentation par rapport à la prestation initiale est donc de 11,8 %.

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

ADMINISTRATION

- o **Renouvellement contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires à compter du 01/01/2017**

Monsieur le Président précise que la finalité de la délibération est de confier la recherche au centre de gestion.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- o **Election des représentants de la CCVG au sein des Conseils d'administration (CA) des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de son territoire**

Monsieur le Président lance un appel à candidature pour représenter la CCVG dans les EPL.

Après vote à main levée :

- Collège F. DOLTO de Chaponost : la candidature de Mme Patricia GRANGE est adoptée à l'unanimité.

- Lycée G. Eiffel de Brignais : la candidature M. Jean-Pierre BAILLY est adoptée à l'unanimité.
- Collège Jean ZAY de Brignais : la candidature M. Jean-Pierre BAILLY est adoptée à l'unanimité.

o **Conventions de prestation de service dans le domaine de l'informatique et de la communication**

Arrivée Philippe Bourret

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une nouvelle prestation pour l'informatique et d'un renouvellement pour la communication.

Il insiste sur le fait que cette convention n'entraîne pas de transfert de compétences mais confie une prestation de service d'une personne publique à une autre personne publique.

Il précise également qu'il ne s'agit pas d'un début de mutualisation de l'informatique, même si c'est un projet pour l'avenir, mais d'un échange de service entre Brignais et la CCVG à raison, par rapport à un temps complet annualisé, de 50 % pour la communication et de 10 % pour l'informatique. Il complète qu'il n'y a pas de commission sur la communication, que tout est réglé directement avec le Président et le Bureau.

Il ajoute que la plupart des articles rédigés pour la CCVG sont adressés aux communes qui peuvent les exploiter dans les bulletins municipaux, et qu'un article sera ainsi prochainement publié sur les actions de la CCVG.

Madame Martinaud demande un éclaircissement sur la convention : «...La commune peut refuser d'exécuter cette prestation si des règles déontologiques le lui imposent, si la commune se trouvait devoir travailler via cette mission contre ses propres intérêts. »

Monsieur le Président confirme que la commune serait évidemment en droit de refuser dans la mesure où une demande ne serait pas éthique.

Concernant la communication, M. MINSSIEUX interroge sur le fait de désigner des missions et non des durées de prestation ?

Monsieur le Président répond que l'action de l'agent n'est pas vraiment définie, qu'il s'agit de coup par coup.

Monsieur FAGES ajoute que c'est une entente entre les communes et la CCVG, une relation de confiance.

Monsieur le Président complète que le coût de la prestation correspond au demi-poste.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

FINANCES

o **Remboursement d'un fonds de concours perçu pour les travaux de voirie à Montagny**

Monsieur FAGES rappelle que la CCVG ayant la compétence voirie, jusqu'à fin 2015 tous les travaux étaient réalisés au travers de sommes prélevées sur l'AC des communes.

Il complète que chaque commune pouvait également :

- abonder, dans le cas de travaux supplémentaires ou qui dépassaient le montant prélevé, par un fonds de concours représentant jusqu'à 50 % du montant des travaux,
- ou faire réaliser des travaux, hors compétence de la CCVG, sous convention et payés directement.

Il explique, dans le cas présent, qu'il s'agit du remboursement d'un fonds de concours trop perçu de Montagny pour 215 987 €. De même, sur la décision modificative n° 1, il apparaîtra que pour Montagny il reste également sur les enveloppes 2013 et 2014 des montants qui vont être portés en report pour les travaux de voirie.

		Année du compte administratif	2011	2012	2013	2014	
		envelopes voirie	programme 38	programme 39	programme 42	programme 43	
MONTAGNY	Ressources	retenues sur l'AC (enviepe)	480 000	120 000	120 000	120 000	
		Subventions / Participi/ Fds de concours	215 987	0	0	248 911,81	-32 924,37
		Emprunts	-				
	Total ressources		695 987	120 000	120 000	368 912	87 076
	Dépenses réalisées au progr. (n°38-39-42-43) (HT)		476 412	429 177	38 686	-	8 549
	Emplois	dont Réalisés en 2011	1 694 €	1 694			
		dont Réalisés en 2012	516 450 €	510 294	6 156		
		dont Réalisés en 2013	6 015 €	503	5 512		
		dont Réalisés en 2014	45 739 €	902	34 610		
		Tot. liquidées au CA (de 2011 à 2014)	569 898	1 694	516 450	6 015	45 739
Total Réalisé par prog. (de 2011 à 2014)		569 898	513 394	46 277	0	10 227	
Ecart emplois ressources		219 576	- 309 177	81 314	368 912	78 526	

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

o **Décision budgétaire modificative n° 1**

Monsieur FAGES présente les modifications à inscrire dans le budget 2016, en précisant que d'autres seront apportées en mai juin lorsque le résultat sera arrêté et que les restes à réaliser en termes de voirie seront repris :

Fiscalité FPU de la CCVG			BP 2011 (notif DGI avr. 11)	BP 2012 (notif DGI mars 12)	BP 2013 (notif DGI mars 13)	BP 2014 (notif/lee)	BP 2015 (notif 12/59 fév. 2015)	BP 2016 msg DGFiP du 29/2/16	Evolution 2011/2016
Fiscalité directe (CFE+TH+TFB+TFNB) (= 57% de la fiscalité)			5 757 252 €	6 454 093 €	6 981 089 €	6 076 854 €	7 271 630 €	7 506 624 €	1 749 372 €
CET	CFE	produit	2 819 310	3 439 666	3 797 903	3 680 207	3 730 558	3 814 313	35%
	CVAE	produit	2 546 526	2 744 275	2 946 236	3 300 568	3 241 845	3 237 307	27%
	Total Taxes Eco.*		5 365 836	6 183 941	6 744 139	6 980 775	6 972 403	7 051 620	1 685 784 €
Taxes Méri	TH	produit	2 930 762 €	3 007 171 €	3 176 022 €	3 289 421 €	3 308 726 €	3 452 467 €	18%
	TFB	produit	- €	- €	- €	- €	225 540 €	233 080 €	-6%
	TFNB	produit	7 180 €	7 256 €	7 165 €	7 226 €	6 806 €	6 784 €	
Total Taxes ménages			2 937 942	3 014 427	3 183 187	3 296 647	3 541 073	3 692 312	754 370 €
Taxes Secto.	Tax add à TFNB	produit	21 790	22 078	21 270	21 568	21 600	20 210	
	TASCOM	produit	-	39 629	45 829	106 908	101 907	100 613	
	IPER	produit	22 623	69 248	77 113	80 847	87 102	92 259	
Total Taxes secto.			44 613	130 955	144 212	209 323	210 609	213 082	
Dot. Compens.	DCRTP (c74)	dotation	899 410	820 016	771 055	739 171	739 171	739 171	
	FNGIR (c73)	produit	1 314 882 €	1 422 983 €	1 400 178 €	1 405 780 €	1 405 780 €	1 405 780 €	
	Total Compensat.		2 214 292	2 242 999	2 171 263	2 144 951	2 144 951	2 144 951	69 341
Total Fiscalité (sauf DCRTP & alloc.)			10 562 684	12 322	11 471 715	11 892 525	12 249 737	12 362 793	1 800 110

Il précise que la fiscalité directe représente 57 % de la richesse de la CCVG, le reste étant des redistributions fiscales des services de l'Etat. Il remarque que les dotations de compensation de la TP et le fonds national de garantie ne baissent, mais demande jusqu'à quand ?

Il annonce que les impôts prélevés par la CCVG représentent 12 362 792 € contre un montant du BP 2016 de 12 249 737 €, soit une augmentation de 113 K€.

Décision adoptée à la majorité des membres (27 pour, 1 contre).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- o **Compte rendu annuel 2015 à la collectivité (CRAC) – Concession SERL sur le parc d'activités de Sacuny**

Madame GALERA note que c'était une opération intéressante.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- o **Avenant n° 2 au protocole de liquidation de la ZAC de Sacuny**

Madame GALERA précise qu'il était intéressant de prolonger avec la SERL du fait du bâtiment de Distech Controls en construction et du dernier bâtiment APODISS.

Monsieur PERRAUD constate qu'il est noté dans l'avenant : « *Le montant des recettes inclut [...] le rachat des emprises publiques par la CCVG pour 279 K€* », il demande des précisions ?

Monsieur SOLEILHAC précise qu'il s'agit de la valorisation du foncier (emprise foncière) au niveau de l'opération, ce sera vérifié.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- o **Fédération SOLEN / Commission MEJ : Attribution de subvention 2016**

Madame GALERA précise que :

- la journée *Chrono des commerciaux* : 800 visiteurs, 33 entreprises, 40 offres, et 15 recrutements en une demi-journée,
- la journée *Chrono de l'alternance* : 120 offres, 500 visiteurs, et 15 jeunes ont trouvé une alternance,
- la relation écoles/entreprises sur les actions MEJ : 15 lycées techniques du Sud-Ouest Lyonnais sont partie prenante.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- o **Association RDI – Attribution de subvention 2016**

Madame GALERA ajoute que RDI est présent régulièrement aux comités de suivi et comités d'agrément au niveau de la pépinière, ce qui soulage les élus sur le suivi du business plan des entrepreneurs bénéficiant de prêts.

Monsieur le précise que les communautés abondent le fonds de roulement pour permettre les emprunts, tandis que le SOL finance le fonctionnement de RDI.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- o **Association Passerelle pour l'Emploi - Attribution de subvention 2016**

Madame GALERA complète que l'association a aussi une mise en adéquation intéressante au niveau de MEJ car elle est présente dans les actions de cette dernière. Elle ajoute qu'ils sont aussi présents sur les organisations des associations d'entreprises pour rencontrer les entrepreneurs.

Elle précise que l'association dispose d'environ 6 ou 7 bénévoles retraités sur chaque commune.

Ils regrettent de ne pas avoir suffisamment de visites, bien qu'ils soient aussi efficaces, si ce n'est plus, que Pôle emploi de par leur accompagnement.

Il répond qu'ils en sont conscients et essaient de développer l'aspect communication pour se rendre plus visibles. Madame GALERA ajoute qu'ils viennent de trouver, après de grandes difficultés, un bénévole sur Montagny. Elle complète que leur visibilité dépend du nombre de bénévoles sur une commune.

Madame GALERA informe qu'un nouveau président va être élu la semaine prochaine.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

o **CMA : convention de partenariat 2016**

Madame GALERA précise qu'ils sont présents à chaque comité de suivi ou de sélection, en plus de l'espace création.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

AMENAGEMENT / PLH / ENVIRONNEMENT

o **PLH – Garantie d'emprunts SOLIHA BLI (ex UES Habitat PACT Rhône-Alpes) pour un montant de 20 988,50 €**

Monsieur FAGES annonce que la commune de Vourles étant devenue propriétaire d'une maison achetée en viager en 2011, il a été décidé d'en faire un logement social avec PACT Rhône-Alpes comme porteur de projet pour la réhabiliter.

Il précise que la réhabilitation coûtant 180 K€, la commune de Vourles apporte son concours via une subvention de 60 K€ sur ses fonds propres, le reste étant financé par des prêts de PACT Habitat et diverses aides.

Monsieur BERARD demande si Vourles reste propriétaire ?

Monsieur FAGES le confirme et précise qu'un bail à réhabilitation a été signé sur 40 ans.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

o **PLH : Convention de veille EPORA – Brignais : centre-ville, Pérouses, gare**

Monsieur le Président précise qu'au total 6 M€ peuvent être répartis.

Monsieur BERARD demande ce qu'il en est des deux projets cités dans la convention qui doivent se terminer en 2017 ? Monsieur le Président répond que ce sont des projets de quatre ans mais qui peuvent être renouvelés deux ans.

Monsieur MINSSIEUX précise que deux dossiers sont en cours de rachat par la ville de Brignais (la *Maison Martinez* et *Mon plaisir lacté*) et que les deux projets sur le quartier de la gare seront certainement repris par l'OPAC.

Monsieur BERARD demande qui doit acquérir le bien dans l'hypothèse où le projet n'aboutirait pas ?

Monsieur le Président explique qu'il existe des conventions tripartites entre Brignais, la CCVG et EPORA. Il précise que ce sont des conventions de veille, en dehors de la CCVG.

En cas de projet relevant de la démarche PLH, M. BERARD demande si c'est la communauté de communes qui le porte ou la commune ?

Monsieur le Président répond que s'il est situé en zone économique (PARALU), c'est la communauté qui le porte.

Monsieur BERARD demande si seule la commune peut déclencher le processus d'acquisition ?

Monsieur le Président répond par l'affirmative. Il précise que cela peut devenir l'objet de la CCVG dans la mesure où une commune lui cède le droit de préemption pour une opération.

Monsieur MINSSIEUX précise que la vocation d'EPORA est d'acheter pour revendre sur le marché et non à une collectivité. Il complète que si une convention a été signée et que personne ne rachète, la collectivité reprend.

Madame GALERA pense qu'il s'agit de deux volets : EPORA pour le contexte économique avec la CCVG, et le contexte PLH qui est encore du ressort des communes.

Monsieur le Président complète que le PLH est une compétence intercommunale.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

o **Environnement – Espaces Naturels Sensibles du Plateau de Montagny – Programme d'actions 2016**

Madame MARTINAUD demande si le montant prévisionnel des actions peut être dépassé ?

Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'une prévision du budget qui peut être diminuée si des actions ne se faisaient pas.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

o Environnement – Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret – Programme d’actions 2016

Monsieur le Président observe que si les partenaires de ces programmes venaient à se retirer, il faudrait tout reprendre.

Décision adoptée à l’unanimité des membres.

TOURISME

o Convention d’objectifs – Année 2016

Monsieur COMBET annonce que l’action conduite auprès du SOL et du SIMOLY continue d’avancer.

Il rappelle que l’objectif commun, des sept communautés de communes et des deux syndicats intercommunaux, est d’arriver à travailler en meilleure cohésion sur le tourisme sur le territoire, considérant que le territoire de destination est celui de l’Ouest Lyonnais, territoire que la volonté est d’appeler « *Le Mont du Lyonnais* ».

Il complète que le cabinet MAHOC les accompagne depuis presque un an sur ce dossier, et que l’objectif de cette étude est d’arriver à une solution pérenne, efficace et dynamique, qui permette de continuer à développer le vecteur du tourisme comme un vrai vecteur économique pour le territoire.

Monsieur COMBET conclut que c’est donc peut-être la dernière année que cette délibération est présentée.

Il indique que la participation versée à l’OTIVG, qui n’a pas été augmentée pour 2016, sert aux actions de promotion, de communication, et d’accueil des touristes avec les bureaux mis à disposition par les communes.

Monsieur le Président insiste sur la motivation des équipes, sur la richesse de l’activité de l’office de tourisme qui est un bel atout pour vendre les cinq communes de la CCVG.

Monsieur COMBET précise que les salariés, le président, le bureau, sont dans cet esprit de travailler plus largement le tourisme sur le territoire, et que ce travail se fait main dans la main avec les agents qui travaillent pour l’office.

Il est demandé si l’on connaît le nombre de visiteurs dans les offices de tourisme ?

Monsieur COMBET répond qu’il existe un bilan par pôle et par point d’accueil. Il pense, concernant la CCVG, qui ne compte que cinq communes et qui fait donc le moins de visites, qu’il s’agit de 12 000 visiteurs.

Décision adoptée à l’unanimité des membres.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOISSERIN informe que 824 personnes ont voté pour le choix du nom du centre aquatique :

- Centre aquatique du Garon : 195 voix,
- AquaGaron : 182 voix,
- La Bulle d’eau : 106 voix,
- Centre aquatique Camille Muffat : 104 voix,
- Aqua Bulle : 93 voix,
- Aqualand : 75 voix,
- L’Ovale : 35 voix,
- Le Ludeau : 15 voix.

et qu’après discussions et consultation du délégataire, le bureau a entériné le choix de « AquaGaron » un peu moins administratif que « Centre aquatique du Garon ».

Il complète que le 23 mars, en présence du délégataire, une rencontre informelle a été organisée avec l’Education nationale et les associations pour une visite de chantier un peu plus complète.

Il ajoute que le chantier continu à bien se passer.

Monsieur BERARD demande si une date d’ouverture est connue ?

Selon M. BOISSERIN la perspective est toujours l’été 2016, mais il ne peut pas donner de date plus précise à ce jour car les incertitudes se lèvent au fur et à mesure.

Madame LAKEHAL demande comment s’organise la communication sur le nom et sur les aspects pratiques ?

Monsieur BOISSERIN explique que le délégataire s’en chargera au mois d’avril (création site, plaquettes, tarifs...), et qu’ensuite les communes relaieront dès le mois de juin.

Monsieur MINSSIEUX demande pourquoi une date d’objectif n’est pas donnée ?

L’objectif était le 1^{er} juin, répond M. BOISSERIN, mais il est sûr que ce ne sera pas possible. Il complète qu’il est souhaité début juillet une journée porte ouverte qui serait suivie rapidement par une ouverture, mais qu’il reste encore beaucoup d’incertitudes pour certifier cette date et qu’il faut attendre mi-avril quand la situation sera plus claire.

Monsieur DESFORGES avance que l’électricité pose problème.

Il est insisté sur la communication, en termes d'image, et pense qu'il vaut mieux annoncer une date prévisible en précisant qu'elle pourrait être décalée en fonction des aléas plutôt que de ne rien dire.

Madame LAKEHAL pense qu'il faut donner une information en mai/juin.

Monsieur BOISSERIN affirme que début mai, la date prévisionnelle sera connue.

Monsieur le Président informe qu'un article commun à toutes les communes est prévu.

Monsieur MINSSIEUX demande combien de temps est nécessaire au délégataire pour recruter et « roder son outil » ?

Monsieur BOISSERIN précise que leur recrutement commencera en avril et que leur organisation se fait en parallèle.

Monsieur BAILLY ajoute qu'ils ont annoncé une période de 15 jours pour la prise en main des équipements.

Monsieur BOISSERIN conclut en confirmant que tout est fait pour une ouverture début juillet, mais qu'un dérapage de est toujours possible.

Monsieur le Président pense qu'il faut simplement annoncer courant juillet.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22h37

Le secrétaire de séance

A Brignais le 19.04.2016



